snes fsu Syndicat National des Enseignements de Second degré

Fiche à renvoyer au SNES académique

Au S4 pour les détachés (sauf PEGC)

Accès au corps des certifiés Promotion interne (décret 72)

ACADÉMIE ..... FONCTION (1) ..... GRADE (2) .....

DISCIPLINE DE LICENCE ..... DISCIPLINE POSTULÉE .....

(1) Enseignement / documentation / éducation. (2) AE, PLP, PEGC, instituteur ou PE, chargé d'enseignement.

Sexe	Date de naissance	NOM(S) figurant sur le bulletin de salaire, en capitales
H ou F		.....

Prénoms ..... Nom de naissance .....

Adresse personnelle .....

.....

Code postal ..... Commune .....

N° de téléphone personnel ..... Courriel .....

N° de téléphone mobile .....

En fournissant ce numéro, les syndiqués acceptent de recevoir par SMS leur résultat, si ce service est mis en place par le SNES.

Établissement d'exercice (pour TZR, établissement de rattachement) : .....

..... CODE .....

ÉLÉMENTS PERMETTANT LE CALCUL DE VOTRE BARÈME

	Calcul Vous	Calcul S3
• **Échelon** au 31/08/08 ..... 10 points par échelon	.....	.....
– Date promotion dans le 11e ..... (3 points par an)	.....	.....
Le total ne peut excéder 135 points en classe normale		
– Pour PEGC hors classe : échelon au 31/08/08	.....	.....
70 pts pour la hors-classe + 10 pts par échelon hors classe		
Au 6e échelon hors classe : 135 points		
– Pour PEGC classe exceptionnelle : 135 points	.....	.....
• **Titres (acquis au plus tard le 31 octobre 2008)**		
1. Biadmissibilité agrégation ou concours prof ENNA		
70 points - années : ...../.....	.....	.....
2. Admissibilité agrégation ou concours prof ENNA		
40 points - année :	.....	.....
3. Biadmissibilité CAPES, CAPET, PLP2		
50 points - années : ...../.....		
4. Admissibilité CAPES, CAPET, PLP2		
30 points - année :		
Le total 1, 2, 3, 4 ne peut excéder 70 points		
5. Diplôme d'ingénieur ☐* ..... 20 points	.....	.....
DEA, DESS ☐* (non cumulables) ..... 10 points	.....	.....
Maîtrise ☐* DES ☐* (non cumulables) ..... 25 points	.....	.....
6. Doctorat 3e cycle ☐* ..... 12 points	.....	.....
7. Doctorat État ou doctorat (loi 84) ☐* ..... 20 points	.....	.....
(1-2) (3-4) (6-7) Non cumulables		

	Calcul Vous	Calcul S3
• **Pour la liste d'aptitude en documentation**		
(diplômes spécifiques) : Maîtrise doc IST ☐* ..... 15 points	.....	.....
Diplôme supérieur bibliothécaire ☐* ..... 15 points	.....	.....
Diplôme INTD ☐* DESS inform. et docum. ☐*		
DESS doc. et techno avancées ☐*		
DESS informatique doc. ☐* } 17 points	.....	.....
DESS information, doc., informatique ☐*		
DESS gestion syst. doc. d'inf. scient. et techn. ☐*		
DESS techn. archives et de documentation ☐*		
• **Situations spécifiques**		
– Exercice en ZEP et/ou sensible ou plan violence ou EP1		
ou APV depuis ..... ans dans le même établissement	.....	.....
Vous êtes TZR ☐		
ou avez eu une mesure de carte scolaire ☐		
– Fonctions spécifiques	.....	.....
• **Valeur professionnelle :** note attribuée par le recteur en fonction de l'échelon		

À remplir par le S3 avant la transmission de la fiche au S4

Note rectorale : ..... Barème total : .....

* Cocher d'une croix si réponse positive. Joindre la photocopie du diplôme.

N° SNES (voir carte syndicale)

.....

Cotisation remise le ...../...../.....

Académie : .....

Nom(s) figurant sur la carte

.....

.....

IMPORTANT : autorisation CNIL

J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.

Date : ..... Signature :

À REMPLIR AVEC PRÉCISION